



Victime de vol/escroquerie/recel

Par **Ianinette**, le **03/09/2010** à **23:13**

Bonjour, rnen mars j'ai été victime de vol à mon domicile. J'ai porté plainte contre la personne X. Je connaissais bien X qui était une amie, je l'hebergeais quand elle a voler des objets à mon domicile durant mon absencernx a revendu mes objets, le montant du préjudice est actuellement estimé entre 1400/1500 eurosrndeplus X m'a menacé de mort via msn. J'ai donc déposer une main courante conte elle de nouveau en donnant une copie des messages au service de police chargé de l'enqueternL'enquete est encore en cours car x est semble t'il connu des services de polices pour des affaires similaires, et qu'elle est en sursi . j'ai pu apporté des renseignements sur X qui font que 12 autres plaintes ont pu etre enregistrées.rnMES QUESTIONS SONT: est ce que je peux demander un dédommagement pour le préjudice moral? si oui quelle somme? sachant que j'envisage de suivre une psychothérapie... est ce qu'il est possible de faire une demande de mise à distance?rnsi X ne peut pas payer la somme des biens voler y'a t'il moyen de faire recours ou autre chose?rnmerci

Par **Maître marque**, le **05/09/2010** à **13:50**

Bonjour,rnCompte tenu de votre situation de de la complexité de votre affaire, il est difficile de vous apporter une réponse satisfaisant par message.rnrnToutefois, et si vous souhaitez de plus amples renseignements, vous pouvez me contacter au 0629923719rnrnBien à vous.